

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-069

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

OBJET : Attribution du marché de fourniture et d'installation d'une piscine éphémère

Le Maire,

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et suivants

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023-146 du 3 juillet 2023 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

VU le lancement en date du 05 Février 2024 d'une consultation en procédure formalisée pour la fourniture et installation d'une piscine éphémère pour l'été sur la commune Les Deux Alpes ;

VU le rapport d'analyse des offres reçues et l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 17 Avril 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché unique N° 2024-F-03 : Fourniture et installation d'une piscine éphémère pour l'été sur la commune Les Deux Alpes à :

SASU SUN ICE EVENTS

8 Route de la Belliole,

89150 Saint-Valérien

E-mail : sunicecontact@gmail.com

Tél : 06 73 86 11 65

Numéro de Siret : 823 774 401 000 17

Pour un montant HT de :

Tranche ferme : 164800 €

Tranche optionnelle : 164800 €

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 01 an renouvelable une fois (tranche optionnelle)

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Ampliation adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 22 avril 2024
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

